Image not found or type unknown

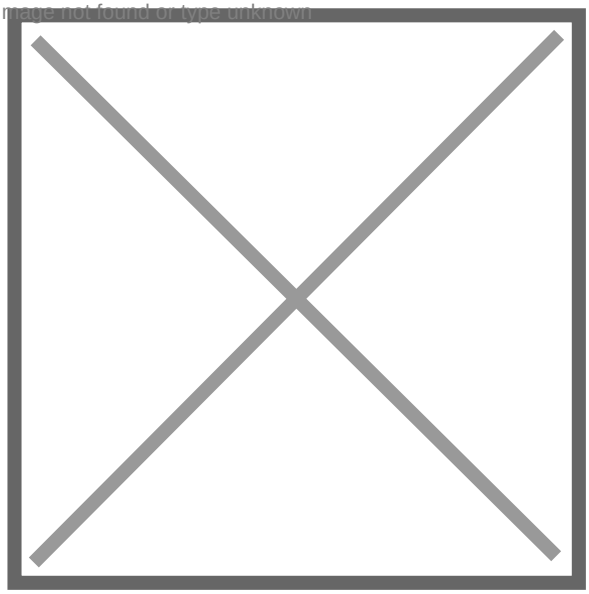

Comment constituer des preuves concretes contre son employeurs

Par **quenta3031**, le **20/04/2014** à **18:40**

bonjour,

voila mon soucis, employée depuis 1 an et demi dans un centre aquatique en délégation de service public, je souhaite partir.
ma question est la suivante; comment pourrais-je partir en admetant que je sais pertinemment qu'il y a une manquement sur mon contrat de travail. en effet en cours d'année j'ai cummulé 2 activités foncièrement différentes et cela sans modification de mon contrat de travail. je ne veux pas aller jusqu'au prud'hommes mais juste avoir des éléments concrets pour pouvoir négocier une rupture conventionnelle de contrat.
J'ajoute a cela le sexisme de mon superieur hierarchique qui ne communique pas avec moi du tout (je suis la seule femme a ce poste).
Ou dois-je me renseigner pour avoir ses infos qui me permettrais d'etre crédible face à eux sans prendre rendez vous ?

merci de votre attention.
Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés